

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
de
La Fare-les-Oliviers**

N° 2024_3_4

**Objet : EXERCICE 2023 - AFFECTATION
DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

**VOTE :
UNANIMITE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil d'Administration du Centre

Communal d'Action Sociale de la

Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 12 avril 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 12 avril à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S de La Fare les Oliviers, dûment convoqué conformément à l'article 48 de la Loi du 5 avril 1884, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Jérôme MARCILIAC**.

Etaient présents :

Mr MARCILIAC Jérôme
Mme WECKERLIN Carine
Mme BARATA Silvia
Mme BAUMANN Claude
Mme CHAUVIN Anny
Mme PAUL Jany
Mme ROSMARINO Laurence
Mme MERZOUGUI Noura
M. CASTELLO Patrick

Absents donnant pouvoir :

M. DUMETZ Jean Philippe – Pouvoir à Mme PAUL Jany

Absents :

Mme DAHMAN Hinda
Mme GIRAUD Alberte
Mme MOREL Anne-Marie

Secrétaire de la séance :

Mme MIQUELAJAUREGUI Sandrine

Exercice 2023 - Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le Président rappelle que l'instruction comptable invite le Conseil d'Administration à affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2023.

Le Compte Administratif 2023 du CCAS fait apparaître pour :

➤ **La section de fonctionnement un excédent de clôture de 24 577,10 €.**

➤ **La section d'investissement fait apparaître un excédent de clôture de 15 120,62 €.**

La section d'investissement ne faisant pas apparaître de besoin de financement, le Conseil d'Administration peut affecter le solde en section de fonctionnement et/ou en section d'investissement pour financer des opérations nouvelles d'équipement.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'Administration d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en fonctionnement :

002 Résultat de fonctionnement reporté : 24 577,10 €.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Le rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'affectation du résultat de fonctionnement de clôture du CCAS de la façon suivante :

⇒ **Section de fonctionnement :**

002 Résultat de fonctionnement reporté : 24 577,10 €.

Le Président

M. MARCILIAC Jérôme



La secrétaire de séance

Mme MIQUELA JAUREGUI Sandrine

